

Politique relative au financement de la recherche menée au sein d'entreprises

Justifications et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs

Depuis sa fondation, en 1948, la Société canadienne de la SP a versé plus de 140 millions de dollars à la recherche sur la sclérose en plaques (SP). Cet apport financier a permis d'approfondir considérablement les connaissances sur le processus pathologique de la SP. La Société de la SP finance principalement les études sur les mécanismes biologiques précis de la sclérose en plaques, les mécanismes de déclenchement de cette maladie et les aspects cliniques et épidémiologies de la SP. Ses subventions ne vont pas seulement à la recherche axée sur les découvertes, mais aussi aux études de première phase sur les nouveaux traitements, soit celle qui permet de valider l'efficacité de médicaments potentiels, à l'aide de modèles animaux de la SP, ainsi qu'un certain nombre d'essais cliniques au stade préliminaire.

Des discussions entre des personnes touchées par la SP, des donateurs, des chercheurs, des cliniciens, d'autres organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé, des conseillers d'affaires, des membres du conseil d'administration, des employés et des bénévoles ont permis d'explorer la possibilité pour la Société de la SP de subventionner la recherche destinée précisément à accélérer la mise au point de traitements pour les personnes aux prises avec la SP. Ce but pourrait être atteint par le financement d'importants projets de recherche translationnelle de première phase, menés par des compagnies pharmaceutiques ou de biotechnologie.

La présente politique officialise la priorité qu'accorde la Société de la SP à l'accélération de la recherche visant la mise au point de traitements contre la SP à partir des résultats de la recherche, en particulier contre les formes progressives de cette maladie, par l'établissement de nouvelles formes de partenariat et de collaboration.

La Société de la SP peut contribuer avantageusement à cette initiative, grâce à ses nombreux atouts, soit des ressources financières, l'accès à des experts scientifiques et une réputation indéniable sur les plans de la crédibilité et de la neutralité au sein de la collectivité de la SP.

Objectifs

La présente politique a pour but de nous assurer que :

- la Société de la SP peut financer des projets de recherche de la plus grande qualité, quel que soit l'endroit où les travaux sont effectués (dans les milieux universitaires ou en entreprise, au Canada ou ailleurs), afin d'accélérer l'élaboration de traitements contre la SP, en particulier contre les formes progressives de cette maladie;
- le financement de la recherche au sein d'entreprises enrichira notre portefeuille d'investissements dans la recherche traditionnelle et ciblée menée dans les universités;
- la recherche susceptible de mener à l'élaboration de nouveaux outils diagnostiques et de traitements efficaces et sans danger est amenée à un stade où l'investissement dans la recherche au sein d'entreprises peut permettre d'offrir de nouveaux traitements aux personnes qui vivent avec la SP;
- la Société de la SP peut collaborer avec d'autres organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé du Canada et d'ailleurs, s'il y a lieu, afin de profiter d'une expérience d'investissement dans la recherche au sein d'entreprises;
- la Société de la SP peut tirer un bon rendement de son investissement dans la recherche au sein d'entreprises, ce qui lui permettra d'investir davantage dans la recherche destinée à venir en aide aux personnes atteintes de SP, en particulier à celles qui présentent une forme progressive de cette maladie.

Champ d'application

Cette politique s'applique aux chercheurs subventionnés par la Société de la SP, de même qu'aux bénévoles et aux employés de tous les échelons de la Société de la SP.

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP, le 4 septembre 2014.

Détails

Financement de la recherche menée au sein d'entreprises

Tout investissement dans la recherche au sein d'entreprises continuera de se faire à l'externe. La Société de la SP n'interviendra nullement dans la direction, la gestion ou l'orientation des projets qu'elle subventionnera en vertu de la présente politique.

Financement à l'étranger

Étant consciente que la recherche au sein d'entreprises axée sur l'élaboration de nouveaux outils cliniques et de nouveaux traitements est menée dans les grands centres de recherche du monde et que les chercheurs de tous les pays travaillent en collaboration les uns avec les autres, la Société de la SP ne limitera pas son financement de ce type de recherche aux seules entreprises du Canada. Elle a pour but de financer la recherche de la plus grande qualité, sans égard au lieu où les travaux se dérouleront.

Collaboration

On s'attend, au début du moins, à ce que la Société de la SP investisse dans la recherche au sein d'entreprises en collaboration avec d'autres organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé, des groupes d'investisseurs et des organismes voués à ce type de recherche. La Société de la SP reconnaît que certains organismes de bienfaisance œuvrant dans le domaine de la santé ayant collaboré avec le secteur privé ont réussi à accélérer la transposition des résultats de la recherche en nouveaux traitements. La Société de la SP tentera d'optimiser les ressources, l'expérience et les connaissances de ses partenaires et d'éviter la duplication des efforts déjà déployés à ce chapitre.

Processus de diligence raisonnable

Tout investissement potentiel dans la recherche au sein d'entreprises doit faire l'objet d'un examen très rigoureux de la part d'experts du milieu scientifique et du domaine des affaires, de sorte que la valeur scientifique, le degré de faisabilité et le potentiel translationnel du projet soumis répondent aux normes établies. Cet examen sera effectué par un sous-comité du comité médical consultatif (CMC), dont les membres seront choisis par le vice-président de la recherche, en collaboration avec le président du CMC. Ce sous-comité sera composé d'experts *ad hoc* du milieu scientifique et du domaine des affaires qui évalueront soigneusement les aspects scientifiques et économiques des investissements proposés et formuleront des recommandations à l'intention du CMC. Le sous-comité comprendra également un membre du CMC et une personne touchée par la SP. Le

CMC fera ensuite part de ses commentaires sur les recommandations formulées par le sous-comité, puis la décision finale reviendra au conseil d'administration de la Société de la SP. Advenant le cas où la Société de la SP finance un projet de recherche mené au sein d'une entreprise en collaboration avec un autre organisme (possibilité mentionnée plus haut), elle peut décider de se fier au processus de diligence raisonnable de son partenaire. Dans ce cas, des membres sélectionnés du sous-comité et le vice-président de la recherche ou lui seul, peuvent agir à titre d'observateurs. Les résultats de ce processus seront pris en considération par le sous-comité, qui transmettra ses commentaires au CMC. Ce dernier soumettra ses recommandations finales au conseil d'administration de la Société de la SP.

Tous les investissements dans la recherche au sein d'entreprises feront l'objet d'une entente juridique détaillant les obligations de la Société de la SP et de l'entreprise partenaire, afin d'assurer la surveillance des travaux de recherche, l'atteinte des objectifs prévus et les paiements liés à la réalisation des étapes clés de la recherche. Toutes les ententes seront passées en revue par le conseiller juridique de la Société de la SP, pour que le conseil d'administration de la Société de la SP puisse profiter de conseils appropriés et dans le but de réduire les risques.

Conformité aux autres politiques de la Société de la SP

Lorsqu'elle investira dans la recherche au sein d'entreprises, la Société de la SP se conformera à ses autres politiques relatives au financement de la recherche.

Politique relative à la recherche sur les cellules souches
Politique relative à l'utilisation d'animaux dans la recherche
Politique relative à la recherche auprès d'êtres humains
Politique relative aux coûts indirects
Politique d'indemnisation

En outre, la Société de la SP s'assurera de respecter des normes d'éthique élevées de même que les lois et les règlements régissant le financement des entreprises.

Propriété intellectuelle

La Société de la SP s'assurera que la propriété intellectuelle des données provenant de ses investissements dans la recherche au sein d'entreprises sera dûment protégée, afin d'inciter d'autres investisseurs et des partenaires commerciaux potentiels à emboîter le pas.

Rendement des investissements

La Société de la SP reconnaît que sa mission première consiste à faire progresser la recherche, à accélérer la mise au point de traitements et à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par la SP. Le rendement des investissements fait partie de ses objectifs secondaires. La Société de la SP peut obtenir un rendement raisonnable de ses investissements dans la recherche au sein d'entreprises. Ces profits lui permettront d'investir davantage dans la recherche destinée à accélérer l'élaboration de traitements contre la SP et à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par cette maladie.

Maître d'œuvre

Le vice-président de la recherche est le maître d'œuvre de la présente politique.

Surveillance et conformité

La Politique relative au financement de la recherche menée au sein d'entreprises entrera en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration national. Il incombe au vice-président de la recherche de surveiller l'application de la présente politique et de s'assurer du respect des modalités de celle-ci.

Le vice-président de la recherche est chargé de soumettre au président et chef de la direction un rapport trimestriel sur la conformité à la présente politique.

Politiques et lois connexes

Politiques et procédures applicables au programme de subventions et de bourses de recherche de la Société canadienne de la SP

Politique relative à l'interdiction du financement des coûts indirects de la recherche en santé

Révision

Cette politique doit être passée en revue au moins tous les cinq ans suivant son approbation de septembre 2014.

Définitions

Recherche translationnelle. Dans la présente politique, le terme « recherche translationnelle » désigne le passage des résultats de la recherche fondamentale (effectuée en laboratoire) aux applications pratiques chez les patients. Liée à la mise au point de nouveaux traitements, la recherche translationnelle est souvent décrite comme une série d'étapes destinées à diminuer les risques potentiels de nouveaux traitements, avant que ceux-ci ne soient soumis à des essais cliniques. Elle sert ainsi de pont entre les découvertes scientifiques et la commercialisation.

Recherche menée au sein d'entreprises. Dans la présente politique, le terme « recherche menée au sein d'entreprises » désigne la recherche translationnelle menée par des entreprises.